

DÉLIBÉRATION N° M_2024_0030

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 / 10 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 24 / 09 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	8	1		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	10			

Étaient présents : M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, M. Franck GANEVAL.

Procurator(s) : Mme Michèle BERTHOLINO à M. Michel BLASER, Mme Delphine BARTHET à Mme Céline GROS

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) : Mme Sonia MORNICO

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme Céline GROS

OBJET : AGENT ADMINISTRATIF – TITULARISATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de l'agent administratif recruté pour les fonctions de secrétariat de mairie arrive à terme au 11 décembre 2024.

Il rappelle que le renouvellement de contrat de Madame Mélina PINTO en date du 12 décembre 2023 a été rédigé sous l'article L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique L'avantage de ce contrat est que l'agent a bénéficié de la formation d'intégration, les 2-3, 9-10 et 16 septembre 2024, comme les fonctionnaires titulaires, et peut être directement titularisé à l'issue de ce contrat, si sa manière de servir le justifie, ou qu'il peut être éventuellement renouvelé une fois pour une durée de 1 an maximum.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint principal de 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32/35^{ème}, suite au départ de l'ancien secrétaire de mairie et que Madame Mélina PINTO exerce ses fonctions depuis le 12 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** de titulariser Madame Mélina PINTO à compter du 12 décembre 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination

La dépense sera inscrite au chapitre 12 article 64111 du budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20241001-M_2024_0030-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BLASER

